

# COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE DE RIOM**

(PUY-DE-DOME)

\*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil**

**Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers**

**en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers**

**présents ou représentés :**

**30**

**Nombre de votants :**

**30**

**Date de convocation :**

**9 novembre 2021**

**Date d'affichage :**

**19 novembre 2021**

L'AN deux mille vingt et un, le **15 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

### PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, BALLET (à partir de la question n° 12), Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 19), MM. CHASSAING (à partir de la question n° 9), DE ROCQUIGNY (jusqu'à la question n° 32), DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 21), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 13), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

### ABSENTS :

**M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal**

*absent jusqu'à la question n° 11*

**Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale**

*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 18*

**M. Pierre CHASSAING, Maire-Adjoint**

*absent jusqu'à la question n° 8*

**M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal**

*absent à partir de la question n° 33*

**Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale**

*absente à partir de la question n° 22*

**Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint**

*absente jusqu'à la question n° 12*

**Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale**

*absente*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Charles BRAULT**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 NOVEMBRE 2021**

**QUESTION N° 33**

**OBJET : Bilan 2020 de l'Action Sociale : information.**

**RAPPORTEUR : Michèle GRENET**

**Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 2 novembre 2021.**

Depuis 2016 et conformément à la convention cadre Ville/CCAS, un rapport d'activité de l'action sociale est présenté chaque année au Conseil Municipal et au Conseil d'Administration du CCAS.

De plus et conformément à l'article R123-1 du code de l'action sociale et des familles, modifié par le Décret n°2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, il présente une analyse sociodémographique annuelle du territoire de Riom permettant aux Elus de solliciter des analyses complémentaires, notamment thématiques.

En 2020, l'activité et l'organisation du CCAS ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire de la COVID-19.

Les deux périodes de confinement ont logiquement entraîné une baisse de la fréquentation de l'accueil (-32% sur l'année).

Les actions collectives destinées au public fragile ont été partiellement réalisées voire annulées. Néanmoins, afin de maintenir un lien social, une veille téléphonique a été mise en place auprès de 222 personnes âgées de la ville avec la possibilité de visite à domicile pour les bénéficiaires les plus en difficultés.

Le restaurant du CCAS, fermé au premier confinement, a proposé un service à emporter lors du second confinement.

En outre, les demandes des bénéficiaires liées à la domiciliation et/ou à la constitution de dossiers d'aide sociale et à leur instruction n'ont pratiquement pas fluctué par rapport à 2019. L'activité liée à l'accès aux droits a effectivement été maintenue en accompagnant les habitants dans leurs démarches, sur rendez-vous ou à distance et en maintenant un contact régulier avec les partenaires du territoire.

# COMMUNE DE RIOM

---

S'agissant des aides facultatives délivrées par le CCAS en 2020, le budget consacré est en augmentation de 2,6%. Et de manière plus précise, les dépenses relatives aux aides d'urgence ont augmenté de 4,67 % par rapport à 2019.

Enfin, au-delà de la crise sanitaire, le CCAS a poursuivi le développement de projet, notamment autour de l'aide alimentaire, à travers la création d'une Coordination d'Entraide Budgétaire Urgence et Long terme, dit commission CEBULON.

La démarche d'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale du CCAS, ainsi que l'audit de la politique sociale de la Ville, ont également été engagés fin 2020.

PJ : Rapport d'activités 2020 de l'action sociale.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **prendre connaissance du rapport joint à la présente délibération, relatif à l'activité de l'action sociale pour l'année 2020.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 15 novembre 2021**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**